

UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL
ENSEIGNANT

S.F.

04/628 du 3/7/1984

LE DÉCRET N°

MEN.UMNG.SG.DPAAF.

portant reclassement et nomination de Madame
MITSINGOU née VOUMBI MEYS Marie Claudette,
Assistante de 2ème Classe en service à l'Uni-
versité Marien NGOUABI, en qualité de Maître-
Assistant de 2ème Classe

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS /

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Ordonnance 34/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret 67/50 du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- VU le Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- VU le Décret 81/707 du 19 Octobre 1981 complétant l'article 2 du Décret 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- VU l'Arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Dossier présenté par l'intéressé,

C.E.

RECT.UMNG.

DGTFP

.../...

DECRETE :

ARTICLE 1ER : Madame HITSINGOU née VOUVBI MBYS Marie Claudette, Assistante de 2ème Classe de 4ème échelon, indice 1110 pour compter du 15 Septembre 1981, en service à l'Université Marien NGOUABI, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle en Géographie Humaine et Organisation de l'Espace, délivré par l'Université de PARIS I - PANTHÉON - SORBONNE, le 19 Juillet 1983, est reclassée et nommée Maître-Assistant de 2ème Classe, 1er échelon, indice 1240.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter du 28 Juin 1983, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son voyage d'études au cours duquel elle a soutenu sa thèse, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 30 Juillet 1984

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN - GOMBA -

Le Ministre de l'Éducation
Nationale

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGI-OBA

ITIH - OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS /

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

PM/CAB	1
SGCM/BC	1
MEN/CAB	2
DAF/Solde	3
EGTFP	2
UMNG	14
FLSH	1
Intéressé	1
Chrono	2

Bernard COMBO-MATSIONA